

ATTESTATION D'ACCUEIL **PIÈCES À FOURNIR PHOTOCOPIÉS**

Attention ! La durée de validité d'une attestation d'accueil est *de 3 mois maximum*
La réponse à l'instruction s'effectuera dans **un délai d'un mois minimum**

TOUT DOSSIER INCOMPLET ET/OU NON CLASSE DANS
L'ORDRE DEMANDE CI-DESSOUS SERA REFUSE

Informations sur les ou l'invité(s) :

- Photocopie du passeport **en cours de validité ET** la pièce d'identité – **PAS DE FAX**
- Photocopie du billet d'avion avec les dates (allé/retour)

Pièces à fournir par le demandeur :

- Carte nationale d'identité français/européens ou passeport Français/européens (**avec la bonne adresse**)
Ou Carte de résident, ou carte de séjour temporaire, ou une carte diplomatique **PAS DE RECEPICE**
- Copie du livret de famille toutes les pages écrites

Justificatif de domicile :

- Bail locatif ou titre de propriété ou attestation de propriété (**pas de Taxe Foncière**)
- Dernière quittance de loyer pour les locataires (**pour toutes personnes n'étant à jour de ses loyers le dossier sera refusé**)
- Facture moins de 3 mois (**eau, électricité, gaz, assurance habitation**)
- **Si hébergé par un tiers, fournir une attestation d'hébergement** établie par le logeur datée et signée + copie de sa carte d'identité.

Justificatif des ressources du foyer : (revenu au moins égale au SMIC)

- **CDI ou CDD** : 3 derniers bulletins de salaire (si date d'entrée n'apparaît pas sur le bulletin, fournir contrat de travail—**obligatoire pour les CDD**) – **Si vous êtes en accident de travail**, prière de fournir le dernier bulletin + le relevé de la sécurité sociale

Pour les auto-entrepreneurs, fournir le K-BIS ; avis de situation sur les revenus nets délivré par l'URSSAF

Pour les travailleurs non salariés : attestation comptable (bénéfice net dégagés sur les 6 derniers mois et/ou émoluments)

Ou Pôle en emploi ou Assedic

Ou Pensions de retraite

- **Ainsi que** les 3 derniers relevés bancaires

- Dernier avis d'imposition

Les prestations de la CAF n'étant pas des revenus, ceux-ci ne seront pas acceptés dans les justificatifs, ainsi que le RSA et le RMI.

1 timbre fiscal électronique à 30 Euros par ATTESTATION (**peut-être acheté sur le site gouv.fr**)

NOTE :

Sur une même demande d'attestation peuvent figurer :

- L'hébergé(e) et son conjoint(e) (même noms) et les enfants **mineurs uniquement**
- En cas d'enfant majeur, une autre attestation est nécessaire.

Pour un enfant mineur non accompagné par ses parents, le (ou les) détenteur(s) de l'autorité parentale, devra produire une attestation certifiée conforme précisant l'objet et la durée du séjour de l'enfant ainsi que le nom de la personne à laquelle il(s) en confie à cette occasion, la garde temporaire et dont l'identité devra être celle du demandeur de l'attestation d'accueil.

MAIRIE DE GRASSE – POLICE MUNICIPALE

Service des Etrangers

5 place César Ossola - 06130 GRASSE

04.97.05.53.03

Du Lundi au Jeudi de 8H00 à 12H00 et de 13H00 à 16H00

Et le Vendredi uniquement de 8h00 à 12h00

ATTENTION LES HORAIRES PEUVENT ETRE MODIFIES

NOMBRE D'OCCUPANTS :

SUPERFICIE : 11m2 par personne

REVENUS : 1383 euros/mois → 2 personnes

Pour Personnes → Euros/mois